

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 764012	Date d'inspection Le 01 mai 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire Carrefour de la jeunesse		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 54 avenue 21 lème Edmundston NB E3V 2B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement fait le 1 mai 2024.
Lors de ma visite, les enfants mangent une collation et vont à l'extérieur.
Certains font des jeux libres et du coloriage.
La halte rencontre les exigences de la loi sur le service à la petite enfance concernant le ratio.
Le permis peut être renouvelé

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 mai 2024

Date

original signé par
Claudette Lebel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 mai 2024

Date